

Gestion sanitaire des vagues de chaleur - Plan Canicule

Le Plan National Canicule (PNC) élaboré à la suite de l'épisode caniculaire exceptionnel de 2003 a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir des actions à mettre en place aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celles-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations à risque.

Le PNC se décline en 4 niveaux d'alerte :

- **Le « 1^{er} niveau – veille saisonnière »** est activé chaque année du 1^{er} juin au 15 septembre – correspond à un niveau de vigilance météo vert.
- **Le « 2^{ème} niveau – avertissement chaleur »** est activé en cas de pic de chaleur (épisode d'un à 3 jours) – correspond au niveau de vigilance météo jaune.
- **Le « 3^{ème} niveau – alerte canicule »** est activé sur décision du Préfet ; les personnes fragiles sont contactées par téléphone – correspond au niveau de vigilance météo orange.
- **Le « 4^{ème} niveau : mobilisation maximale »** est déclenché au niveau national par le 1^{er} Ministre sur avis du Ministre chargé de la santé et du Ministre chargé de l'Intérieur, en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire – Correspond au niveau de vigilance météo rouge.

Le plan canicule est activé du **1^{er} juin au 15 septembre** et décliné selon 4 niveaux de veille et d'alerte, il a pour objectifs d'organiser la détection et l'évaluation des personnes à risques, de limiter leur exposition et les conséquences de toute exposition.

INSCRIVEZ-VOUS AU REGISTRE PLAN CANICULE :

Afin d'accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap lors des situations de risques exceptionnels, comme les périodes de canicule, la commune de Daix met en place un registre sur lequel vous pouvez vous inscrire en remplissant un formulaire. Le recueil de vos coordonnées permettra d'organiser un contact téléphonique régulier.

Cette inscription peut aussi être demandée par le représentant légal ou un tiers (ami, proche, médecin, services d'aide à domicile,...) avec l'accord de l'intéressé(e).

RECOMMANDATIONS SANITAIRES À SUIVRE :

- **Prendre régulièrement des nouvelles des proches**, notamment des personnes âgées souffrant de maladies chroniques ou isolées. Les accompagner dans un endroit frais ;
- **Maintenir son logement frais** (fermer fenêtres et volets la journée, aérer la nuit s'il fait plus frais ;
- **Utilisez un ventilateur et/ou une climatisation** si vous en disposez ;
- **Buvez régulièrement et fréquemment de l'eau** (1.5 l) sans attendre d'avoir soif et continuer à manger normalement ;
- **Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour** (notamment le visage et les avants bras au moyen d'un brumisateur ou d'un gant de toilette). Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez ;
- **Porter un chapeau et des vêtements amples et légers** si vous devez sortir et **emporter une bouteille d'eau**
- **Passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais** (cinéma, salle climatisée, grandes surfaces...) ;
- **Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h) ;**
- **Evitez les activités extérieures** nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage....) ;
- **Osez demander de l'aide** si nécessaire ;
- **Appelez un médecin, en cas de malaise ou de troubles du comportement.**

QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?

-  Crampes
-  Fatigue inhabituelle
-  Maux de tête
-  Propos incohérents
-  Fièvre supérieure à 38 °C
-  Vertiges, nausées

LIEUX FRAIS OU CLIMATISÉS POUVANT RECEVOIR DU PUBLIC en cas de déclenchement du niveau 3 du Plan d'Alerte et d'Urgence.

Lieux frais ou climatisés pouvant recevoir du public en cas de fortes chaleurs				
Type de bâtiment / adresse	Nom du responsable	Surface ou capacité	Espace végétalisé plein air + salles + point d'eau	
	 / 			
Maison de la Culture et des Associations (1 salle climatisée : salle de la Glycine) 6-8 rue de Dijon	Mairie de DAIX 03.80.56.54.12 mairie@daix.fr	322 m2	1 salle climatisée : salle de la Glycine Capacité : 320 personnes Toilettes, point d'eau, accessible aux personnes à mobilité réduite	Accessibles en période scolaire du lundi au vendredi De 09 h 00 à 20 h 00. Pendant les vacances scolaires, voir avec le secrétariat de mairie
Parc des Tourelles 2 entrées : 1 entrée « basse » rue des Combottes et 1 entrée « haute » rue d'Hauteville	Mairie de DAIX 03.80.56.54.12 mairie@daix.fr	8 433 m2	Espace arboré avec un projet d'îlot de fraîcheur (gloriette, table de pique-nique, bancs et brumisateurs à proximité, point d'eau) Mise en service prévue courant de l'été 2025	Ouverture du parc : Du 16/04 au 15/10 : de 8 h 15 à 21 h 30